



COMMUNIQUÉ



Roissy,
Le 04 avril 2024

Tous PNC
Toutes compagnies

DROIT DE GRÈVE : LE SNPNC-FO SUSPEND SON PRÉAVIS

Le SNPNC-FO s'est mobilisé dès l'annonce de la proposition de loi interdisant l'exercice du droit de grève sur des périodes fixées par décret. Sans attendre, nous avons sollicité et obtenu des discussions avec le ministère des transports et avons été auditionnés au Sénat.

Nous avons défendu notre revendication : le retrait de cette proposition de loi ou l'exclusion du transport aérien de son champ.

Nos arguments, portés également par l'UNSA et le SNPL semblent avoir été entendus. En effet, des amendements ont été apportés le 3 avril en commission sénatoriale. Ces amendements excluent le transport aérien du texte. C'est une réponse positive à nos revendications.

Suite à l'exclusion du secteur aérien de la proposition de loi, le SNPNC-FO suspend son préavis de grève national des 15 et 16 avril 2024.

Cependant, des amendements peuvent encore être proposés jusqu'au 8 avril. Si le secteur aérien devait être de nouveau concerné par cette proposition de loi, le SNPNC réactiverait son préavis de grève.

Plus largement, cette proposition de loi confirme l'existence de velléités à vouloir restreindre le droit de grève dans notre secteur, déjà bien entaché par la loi Diard de 2012. Comme il le fait depuis 70 ans, le SNPNC-FO continuera de défendre le droit de grève des PNC.

Le Bureau national